

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 12 mai à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5

Est absent : François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE;
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR; ⁽⁴⁸³²⁾
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025; ⁽⁴⁸³³⁾
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 4.2. Suivi des grands dossiers;
 - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 6.1. Nomination d'un maire suppléant; ⁽⁴⁸³⁴⁾
 - 6.2. Autorisation de passage – Randonnée Vélo Santé Alcoa (2025-2027); ⁽⁴⁸³⁵⁾
 - 6.3. Modification des gestionnaires du compte Visa Desjardins; ⁽⁴⁸³⁶⁾
 - 6.4. MRC Haute-Côte-Nord – Autorisation de signature; ⁽⁴⁸³⁷⁾
 - 6.5. Achat d'un coffre-fort avec tiroir – Édifice municipal; ⁽⁴⁸³⁸⁾
 - 6.6. Ateliers de yoga à la base de plein air – Été 2025 et activité spéciale du 21 juin 2025; ⁽⁴⁸³⁹⁾
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de mai 2025; ⁽⁴⁸⁴⁰⁾
 - 7.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de mai 2025; ⁽⁴⁸⁴¹⁾
 - 7.3. Dépôt des états financiers trimestriels du camping Bon-Désir pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025.
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
 - 10.1 Achat de biens meubles pour la saison 2025; ⁽⁴⁸⁴²⁾
11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
Aucun sujet
12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
Aucun sujet
13. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
Aucun sujet
14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :

- 14.1. Chœur Les gens de mon pays – Concert des 17 et 18 mai 2025; ⁽⁴⁸⁴³⁾
 - 14.2. L’Odyssée artistique – 19^e Festival intime de musique classique; ⁽⁴⁸⁴⁴⁾
 - 14.3. Carrefour solidaire – Campagne de financement ⁽⁴⁸⁴⁵⁾
 15. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE,D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ ;
 16. CORRESPONDANCE;
 17. AFFAIRES NOUVELLES;
 18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 19. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 20. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d’assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

25-05-4832

Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

25-05-4833

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Lundi le 9 juin 2025 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-4834

Nomination d’un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal peut désigner l’un de ses membres à titre de maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant exerce, en l’absence du maire ou en cas de vacance du poste, toutes les fonctions, responsabilités et prérogatives qui y sont rattachées;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant actuel, M. Martin Simard, prend fin lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant jusqu'à l'entrée en fonction des membres du conseil issus des élections municipales du 2 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseiller Hervé Gaudreault soit nommé maire suppléant de la Municipalité des Bergeronnes jusqu'à l'entrée en fonction des élus proclamés lors des élections municipales générales du 2 novembre 2025.

25-05-4835

Autorisation de passage – Randonnée Vélo Santé – Alcoa (2025, 2026 et 2027)

CONSIDÉRANT QUE la Randonnée Vélo Santé – Alcoa tiendra sa 21e édition du 23 au 25 août 2025, et que cet événement annuel vise à promouvoir les saines habitudes de vie par la pratique sécuritaire du vélo;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de recueillir des fonds destinés à l'acquisition d'équipements spécialisés pour les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSCN) – région Haute-Côte-Nord/Manicouagan;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de la randonnée cycliste traverse le territoire de la Municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec exige une autorisation formelle des municipalités concernées pour permettre l'utilisation de la voie publique dans le cadre de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent obtenir une autorisation de passage couvrant les éditions 2025, 2026 et 2027 afin de faciliter la planification et les démarches administratives futures;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise le passage des cyclistes participants à la Randonnée Vélo Santé – Alcoa sur son territoire pour les éditions 2025, 2026 et 2027;

QUE le formulaire d'autorisation de passage joint à la demande des organisateurs soit dûment rempli et retourné dans les meilleurs délais.

25-05-4836

Modification des gestionnaires du compte Visa Desjardins

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

25-05-4837

MRC Haute-Côte-Nord – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE les articles 17.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilitent les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE les articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilitent la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord ainsi que les municipalités locales, incluant le TNO Lac-au-Brochet, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire, à cette fin, se prévaloir des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE Nathalie Ross, maire et Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de*

compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord, et ce, conformément aux articles 569 et 678 du Code municipal du Québec.

25-05-4838

Achat d'un coffre-fort avec tiroir – Édifice municipal

CONSIDÉRANT que certains employés de la municipalité doivent occasionnellement manipuler des sommes d'argent reçues dans le cadre d'activités ou à la fin de leur journée de travail;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de leur fournir un moyen sécurisé de déposer ces sommes sans leur donner un accès direct au contenu complet du coffre-fort;

CONSIDÉRANT qu'un coffre-fort muni d'un tiroir de dépôt permet de sécuriser les recettes de manière confidentielle et sans risque d'accès non autorisé;

CONSIDÉRANT qu'un besoin a été identifié pour l'achat d'un coffre-fort de ce type pour l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault

APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité procède à l'achat de ce coffre-fort avec tiroir de dépôt, pour l'édifice municipal afin de permettre à différents employés d'y déposer de manière sécuritaire les sommes reçues sans avoir accès à l'ensemble du contenu du coffre;

QUE la direction générale soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition desdits coffres-forts auprès du fournisseur jugé le plus avantageux, incluant les frais de livraison et d'installation.

25-05-4839

Ateliers de yoga à la base de plein air – Été 2025 et activité spéciale du 21 juin

CONSIDÉRANT la proposition d'Émilie Vaillancourt, professeure de yoga certifiée, d'offrir des ateliers de yoga hebdomadaires à la base de plein air des Bergeronnes durant la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT que ces ateliers seraient offerts les mardis à 17 h 30, du 17 juin au 26 août 2025 inclusivement, selon une formule autonome, où la professeure prend en charge les inscriptions et les paiements directement auprès des participants;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a présentement pas de coordonnateur en loisirs pour organiser ce type d'activité;

CONSIDÉRANT également la demande d'utiliser la base de plein air le 21 juin 2025 à 10 h, à l'occasion de la Journée internationale du yoga, pour offrir gratuitement une séance spéciale intitulée *108 salutations au soleil*;

CONSIDÉRANT que la municipalité autorise également le prêt temporaire de sangles de yoga entreposées dans la salle bleue pour l'événement *La Grande Pause*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes autorise Mme Émilie Vaillancourt à offrir ses ateliers de yoga à la base de plein air, du 17 juin au 26 août 2025, selon une formule autonome sans entente financière avec la Municipalité;

QUE Mme Vaillancourt soit également autorisée à utiliser le site de la base de plein air le 21 juin 2025 à 10 h pour l'activité gratuite soulignant la Journée internationale du yoga;

QUE Mme Vaillancourt soit invitée à transmettre ses outils promotionnels à la direction générale afin qu'ils puissent être intégrés au bulletin municipal du mois de juin.

25-05-4840

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-sept cents (185 990,57\$).

CERTIFICAT DE DISPOBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2025;

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-sept cents (185 990,57\$).

25-05-4841

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée, et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de huit mille six cent quinze dollars et onze cents (8 615,11 \$).

CERTIFICAT DE DISPOBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2025:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de huit mille six cent quinze dollars et onze cents (8 615,11 \$).

Dépôt des états financiers trimestriels du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Le conseil prend acte des états financiers trimestriels du camping Bon-Désir pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, tels que déposés par la direction générale.

25-05-4842

Achat de biens meubles pour la saison 2025

CONSIDÉRANT que certains biens meubles du camping municipal doivent être remplacés en vue de la saison 2025 afin d'assurer le confort, la sécurité et la fonctionnalité des installations;

CONSIDÉRANT que les remplacements prévus incluent l'achat de deux sofas-lits, d'une laveuse et d'une sécheuse de type commercial, ainsi que de deux coffres-forts destinés à l'accueil;

CONSIDÉRANT que ces achats sont prévus aux budgets d'immobilisation de l'exercice financier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat des biens meubles suivants pour les besoins du camping municipal pour la saison 2025 :

- Deux sofas-lits;
- Une laveuse commerciale;
- Une sécheuse commerciale;
- Deux coffres-forts pour le bâtiment d'accueil;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder aux démarches d'achat jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$, conformément à la politique de gestion contractuelle en vigueur.

25-05-4843

Chœur Les gens de mon pays – Concert des 17 et 18 mai 2025

CONSIDÉRANT que le chœur *Les gens de mon pays* tiendra deux concerts en Haute-Côte-Nord, soit aux Bergeronnes le 17 mai 2025 et à Portneuf-sur-Mer le 18 mai 2025;

CONSIDÉRANT que ce chœur est composé de 28 membres originaires de diverses municipalités de la région, incluant Les Bergeronnes;

CONSIDÉRANT que les organisateurs sollicitent une aide financière de la part des municipalités pour soutenir les coûts de préparation, de présentation et pour offrir les billets à un prix accessible à la population;

CONSIDÉRANT que cette initiative contribue au rayonnement culturel régional et met en valeur les talents locaux;

CONSIDÉRANT que la participation financière permettra de faire mention de la Municipalité des Bergeronnes lors des remerciements publics, assurant ainsi une visibilité locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accorde une contribution financière de 100 \$ au chœur *Les gens de mon pays* dans le cadre de leurs concerts des 17 et 18 mai 2025.

25-05-4844

L'Odyssée artistique – 19^e Festival intime de musique classique

CONSIDÉRANT que l'organisme *L'Odyssée artistique* organise la 19e édition du Festival intime de musique classique (FIMC), qui se tiendra du 9 au 13 juillet 2025 à l'église centenaire des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT que cet événement culturel d'envergure contribue de façon significative à la vitalité touristique, culturelle et éducative de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le Festival vise à démocratiser l'accès à la musique classique en offrant des concerts de qualité à des prix accessibles à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que la municipalité des Bergeronnes a soutenu ce projet lors des années précédentes et souhaite réitérer son appui;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accorde une aide financière de 1 600 \$ à l'organisme *L'Odyssée artistique* pour l'organisation du 19^e Festival intime de musique classique à l'été 2025.

25-05-4845

Carrefour solidaire – Campagne de financement

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour solidaire Haute-Côte-Nord lance une campagne de financement participatif sur la plateforme *La Ruche* pour l'agrandissement de son bâtiment et l'amélioration de ses services offerts aux personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme œuvre activement sur le territoire de la Haute-Côte-Nord pour soutenir les personnes vivant des moments difficiles, notamment en leur offrant un lieu d'aide alimentaire, vestimentaire et d'accompagnement social;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite appuyer les initiatives communautaires locales favorisant l'inclusion et la solidarité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes verse une contribution de cent dollars (100 \$) à l'organisme Carrefour solidaire Haute-Côte-Nord, à titre de don dans le cadre de sa campagne de financement participatif sur la plateforme participative *La Ruche*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions qui lui sont adressées par l'assistance.

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h12.

Signé _____
Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».